

Réforme des institutions **Nouvel** Hôtel judiciaire **Harmonisation** des impôts

Un nouvel élan **pour le canton !**

Conférence de presse du mercredi 16 août 2017, Château de Neuchâtel,
galerie Philippe-de-Hochberg

Introduction

Laurent Favre

Président du Conseil d'État

Déroulement

Laurent Favre, président du Conseil d'État

- Introduction

Alain Ribaux, chef du DJSC

- **Réforme des institutions** : présentation et enjeux
- **Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ)** : présentation et enjeux

Laurent Kurth, chef du DFS

- **Harmonisation des impôts** : présentation et enjeux

Laurent Favre, président du Conseil d'État

- Conclusion

Questions/Réponses

La Réforme des institutions et le NHOJ s'inscrivent dans la vision «Un canton, un espace»

- Ils sont la concrétisation de la politique de modernisation des structures neuchâtelaises, de l'aménagement du territoire et de ses transports
- En 10 ans, le nombre des communes a été divisé par 2 (de 62 à 31)
- Les autorités cantonales doivent aussi être capables de se réformer et d'innover

Harmonisation des impôts :

**Le Grand Conseil a approuvé un
projet de loi sachant que la situation
doit encore évoluer**

Réforme des institutions

NE Réforme des institutions
Nouvel hôtel judiciaire

**Pour l'unité du canton,
votons le 24 septembre 2017 !**

Alain Ribaux

Conseiller d'État,
Chef du Département de la justice,
de la sécurité et de la culture (DJSC)

Réforme des institutions : quelles innovations ?

- Création d'un seul cercle électoral pour l'élection des député-e-s au Grand Conseil
- Introduction dans la législation de la notion de régions électorales pour garantir une représentation minimale de chacune d'entre elles au Grand Conseil
- Baisse du nombre de député-e-s de 115 à 100
- Abaissement du quorum électoral de 10% à 3% et fin de l'appareusement des listes électorales

Réforme des institutions

- Moins de député-e-s, **davantage de légitimité**
- Circonscription unique, **unité cantonale**
- Unité cantonale, **équité régionale**
- Quorum réduit et fin des apparentements, **davantage de transparence**

Nouvel Hôtel judiciaire

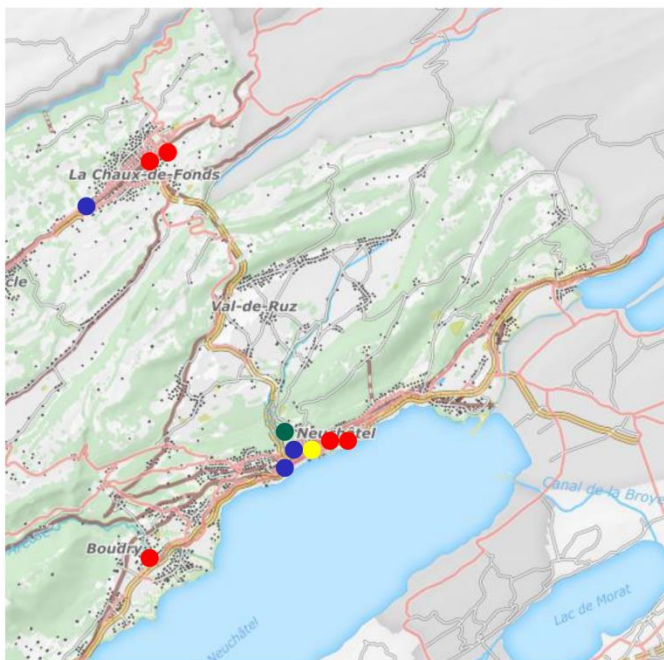
NE Réforme des institutions
Nouvel hôtel judiciaire

**Pour l'unité du canton,
votons le 24 septembre 2017 !**

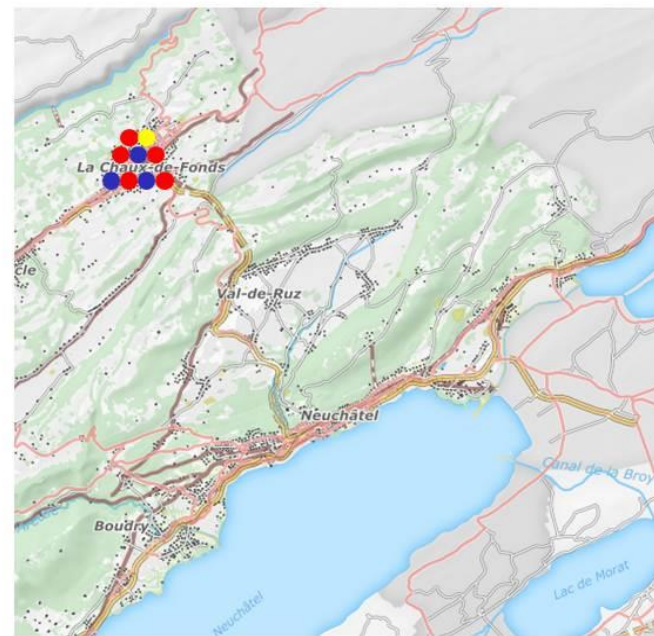
Alain Ribaux

Conseiller d'État,
Chef du Département de la justice,
de la sécurité et de la culture (DJSC)

Une organisation rationnelle et efficiente



- Tribunal d'instance
- Ministère Public
- Secrétariat Général
- Tribunal cantonal



UNE circonscription judiciaire

- Un environnement et des espaces adaptés au fonctionnement optimal de la justice
- Un cadre assurant la confidentialité et favorisant le travail des mandataires
- Des garanties de sécurité pour tous les usagers et usagères

Osons l'avenir – Osons le NHOJ

- Investissement qui engendrera des économies
- Coût raisonnable en comparaison avec des bâtiments analogues en Suisse
- Avantages de la propriété

Des besoins, une réponse : le NHOJ

- Efficience
- Fonctionnalité
- Confiance dans l'avenir du canton

Harmonisation des impôts

Laurent Kurth

Conseiller d'État,
Chef du Département des
finances et de la santé (DFS)

Perspective historique

- 2005 : désenchevêtrement des tâches
 - Distorsion en faveur de certaines communes
- 2013 : harmonisation des impôts
 - Correction de la distorsion
 - Délai jusqu'à 2016 pour l'impôt des frontaliers-ères
- 2015 : premier ajournement de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers-ères

Vers un système plus transparent et moins polémique

- Clarifier la capacité financière des communes
- Opération globalement neutre entre l'État et les communes
- Autres objectifs visés par l'harmonisation :
 - Donner une suite au régime transitoire de répartition de l'impôt PM entre les communes introduit avec la réforme de 2010
 - Réduction du risque lié à la forte volatilité de l'impôt des personnes morales
 - Maintenir l'incitation aux communes d'accueillir des entreprises

Objet du vote

- 2017: nouvelle décision du Grand Conseil d'ajourner l'harmonisation de l'impôt des frontaliers-ères, combattue par référendum
- En cas de refus, entrée en vigueur en 2017 de la bascule de l'impôt des frontaliers-ères
- Quelle que soit l'issue du scrutin: adaptations nécessaires du système péréquatif

Objet du vote

- En cas de refus, diminution importante et immédiate de recettes pour plusieurs communes industrielles :
 - Val-de-Travers
 - La Chaux-de-Fonds
 - La Côte-aux-Fées
 - Le Locle
 - Les Brenets
- La solidarité cantonale est le fondement de notre cohésion
- Position du Conseil d'État: accepter la décision du Grand Conseil

Conclusion

Laurent Favre

Président du Conseil d'État

OUI à la Réforme des institutions parce que...

- Un canton à réunir, fort de sa diversité
- Une réponse à l'évolution de la société
- Pierre angulaire et moteur d'un canton résolument tourné vers l'avenir

OUI au NHOJ parce que...

- Institutions cantonales plus performantes et rationnelles
- Croire en l'avenir en investissant
- Poursuite de la concrétisation de «Mobilité 2030» et de la nouvelle LAT
- Largement approuvé par le Parlement

OUI au report de l'harmonisation des impôts parce que...

- L'harmonisation est déjà effective pour la plus grande part des impôts
- Des aménagements de la péréquation sont en cours et permettront rapidement d'achever l'harmonisation
- Harmoniser l'impôt des frontaliers-ères aujourd'hui, c'est pénaliser fortement certaines communes industrielles dans une conjoncture difficile

Le Conseil d'État à la rencontre de la population

- Les membres du Conseil d'État s'engagent personnellement dans la campagne
- Ils iront à la rencontre de la population :
 - Samedi 26 août au marché de Neuchâtel
 - Samedi 9 septembre au marché de La Chaux-de-Fonds

Questions ?

Réponses !